

Projet d'établissement de BOVIGNY

1. PREAMBULES

Le rôle primordial de l'école se situe dans l'enseignement mais il est également éducatif, uniquement en **complémentarité** à celui des parents.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. **En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.**

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

A. Horaire.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00
13h00-15h45	13h00-15h45		13h00-15h45	13h00-15h45

B. Obligations scolaires.

Tout enfant âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement. Toute absence doit être signalée à l'école avant le début des cours et être justifiée par un mot écrit des parents au plus tard le lendemain. Pour toute absence à partir de 3 jours pour raison médicale, un certificat médical doit être remis au plus tard le quatrième jour.

C. Utilisation de l'image.

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés.

Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par écrit à la direction.

3. OBJECTIFS PRIORITAIRES

Dans notre établissement, nous veillons, par des méthodes pédagogiques variées et différenciées, à permettre à tous les enfants d'acquérir des compétences, des savoir-faire et savoir-être, dans le respect de leur intégrité physique et morale et la stimulation de leur curiosité.

De la maternelle à la sixième primaire, nous aidons les enfants à s'approprier leur parcours scolaire. Ce cheminement doit se faire par un travail régulier et réfléchi. C'est la condition nécessaire à l'acquisition de leur autonomie et au développement de leur épanouissement personnel.

4. NOS SPECIFICITES

Dans notre école, grâce à une équipe dynamique, nous proposons :

- Deux classes maternelles, trois classes primaires : répartition des classes en cycle
- Accueil des enfants primo-arrivants
- Activités ponctuelles en cycles 2,5/5, 5/8, 8/12
- Garderie à partir de 07h30 jusqu'à 19h15
- Anglais dès la 1ère année primaire
- Equipement multimédia et audio-visuel
- Salle de gymnastique spacieuse et équipée,
- Cours de psychomotricité dès la 1ère maternelle
- Entrée gratuite dans le bassin de natation dès la 3ème maternelle
- Accès à la plaine « Sport de rue »
- Exploitation des sorties pédagogiques
- Classes de dépaysement chaque année pour le cycle 8-12 ans
- Coin sieste en maternel avec lits adaptés
- Bibliothèques de classe
- Participation à différentes activités proposées par des associations et des organisations

- Accès pour personnes à mobilité réduite
- Repas chauds et potages
- Entretien quotidien des locaux et sanitaires
- Ecole intégrée dans un environnement vert
- Espaces culinaires
- Aide supplémentaire pour favoriser la différenciation
- Potager didactique

5. PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT

5.1 Nos méthodes au quotidien.

5.1.1. Compétences disciplinaires et transversales.

Nous développons les différentes disciplines : français, mathématique, éveil historique et géographique, éveil scientifique et technologique, éveil artistique, éducation physique, les langues, cours philosophiques.

Les méthodes :

- La pédagogie active où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'autonomie est mise en avant. Elle est source de progression et d'évolution.
- La pédagogie différenciée est développée par diverses méthodes adaptées : des outils, des processus et des consignes pour amener les enfants à acquérir les apprentissages (les socles de compétences) selon leur niveau et leur rythme.
- La continuité des apprentissages par la concertation des enseignants et la remise du matériel et des référents des enfants dans la classe suivante.
- L'évaluation formative : en cours d'activité, pour situer l'enfant dans son apprentissage afin d'apporter des remédiations. Elle peut également amener l'enfant à identifier son erreur e à y remédier.
- L'évaluation sommative : bilan des acquis des élèves au niveau de toutes les disciplines développées.

5.1.2. Découverte, production, création.

En fonction des projets, l'école est l'occasion d'apprendre au travers de :

- activités manuelles et artistiques
- découvertes de thèmes historiques et géographiques
- réalisations de panneaux en vue de communiquer aux parents
- situations mobilisatrices

5.1.3. Articulation pratique/théorie.

De façon à donner du sens aux apprentissages, nous travaillons chaque année à la réalisation de projets, ateliers, thèmes à partir de visites, défis ou activités fonctionnelles tout en favorisant les démarches scientifiques.

5.1.4. Equilibre travail individuel et collectif.

Toujours dans l'optique d'un apprentissage réussi, les modalités de travail varient. Ainsi votre enfant peut être amené à travailler :

En Maternel : -en cycle 2,5/5 ou 5/8

-en ateliers

-en projets

En Primaire : -en cycle 5/8 et cycle 8/12

-en ateliers

-en groupes + tutorat

-en groupes de niveaux

-en projets

-en leçons frontales

-les devoirs sont un prolongement de l'apprentissage de l'enfant

-par contrat, par défi

5.1.5. Les évaluations.

Notre école étant subventionnée par la Communauté Française, votre enfant sera soumis à différentes évaluations, au cours de sa scolarité :

- évaluations externes certificatives en fin de 6ème primaire (CEB)
- évaluations externes non certificatives en 3ème et 5ème primaires
- évaluations certificatives du CECP en fin de cycle (2ème et 4ème primaires)
- évaluations régulières en fin d'apprentissage
- auto-évaluations
- bulletins périodiques avec évaluations chiffrées
- évaluations du comportement par chaque enseignant
- remises régulières des travaux réalisés en maternel
- évaluations du CPMS à la demande des parents ou des enseignants
- dossier individuel pour chaque enfant

5.1.6. Eveil aux professions.

Au-delà des fonctions d'apprentissage, l'école est aussi une préparation à la vie adulte. Pour cela, nous organisons :

- des visites de personnes ressources : journalistes, artisans...
- des visites d'entreprises : fermes pédagogiques, usines, ateliers...
- participation aux journées Portes Ouvertes dans une école secondaire 1 an/2.

5.1.7. Accès aux médias.

Nous disposons d'un matériel informatique et audio-visuel utilisés dans le cadre notamment de l'éveil aux médias :

- utilisation des ordinateurs (traitement de textes, internet, jeux éducatifs...)
- exploitation du JDE, de revues scolaires
- participation à l'opération « Ouvrir mon quotidien »
- utilisation du coin bibliothèque
- utilisation du local audio-visuel (DVD, émissions, ...)

5.1.8. Activités culturelles et sportives.

Afin de donner à votre enfant une formation complète, des activités culturelles et sportives sont développées :

En Maternel : cours de natation dès la 3ème maternelle, le cirque, le zoo, diverses visites pédagogiques, expositions, spectacles divers, prix Versele...

En Primaire : cours de natation obligatoire, patinage, cross « Je cours pour ma forme », journée sportive « En sport aussi une ardeur d'avance », balade contes, visites de musées, zoo, théâtre, activités musicales, sorties pédagogiques, classe de dépaysement en Belgique ou à l'étranger, prix Versele, dictée du Balfroid, « Je lis dans ma commune »,...

5.1.9. Citoyenneté.

Etre élève, c'est aussi apprendre à vivre avec les autres. Des savoir-être sont donc enseignés à travers des :

- cours philosophiques (apprentissage à la démocratie, droits et devoirs des enfants...)
- le mercredi « jour du fruit » en maternel
- jeudi, jour du fruit pour tous
- campagne de solidarité (Télévie, Villages Propres, Action Damien, ...)
- tri des déchets et ramassage (cour de récré et environnement de l'école)
- intégration d'enfants primo-arrivants dans les classes maternelles et primaires
- animations ponctuelles sur l'alimentation saine, l'eau
- charte de l'école, de la classe, de la cantine ...
- sensibilisation à l'hygiène corporelle et des locaux
- commémoration du 11 novembre
- répartitions de charges en classe, à la cantine
- respect des horaires
- visite des expositions locales

5.1.10. Ouverture sur le quartier

L'école est un espace qui se doit d'être ouvert sur le monde. Il est donc important de commencer par connaître son voisinage, son village, notamment par le biais de :

- promenades découvertes autour de l'école
- la visite du verger voisin, du parc communal
- la promenade contée lors du festival de la soupe
- la visite du parc à conteneurs
- du barbecue et de la construction de cabanes dans le bois
- la collaboration avec le centre Fedasil

5.1.11. Communication

L'objectif principal de l'école reste de permettre à tous les enfants d'acquérir des compétences, des savoirs et savoir-faire dans le respect de son intégrité physique et morale et la stimulation de sa curiosité. Pour cela, il est important de chercher à construire des relations de confiance entre l'équipe éducative et les parents grâce à :

- une farde de communication en maternel
- un journal de classe en primaire (lien entre les parents, l'école et les enfants) **à signer tous les jours**
- des valves à l'entrée de l'école
- réunions de parents fin décembre et le 30 juin ainsi qu'à la demande selon les besoins
- un souper annuel de l'école organisé par l'association des parents
- une exposition du cycle 8/12 et en maternel
- un festival de la soupe
- un goûter de Noël
- ...

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

5.2 Nos Actions concrètes.

5.2.1. Sujet / année scolaire « S'exprimer par l'écrit, sous toutes les coutures. »

5.2.2. Buts.

- Sociabiliser / socialiser
- Coopération
- Respect de l'autre
- Respect des règles d'écriture
- Communiquer
- Interagir avec des écrits scolaires afin d'appréhender leurs formes et leurs fonctions
- Découvrir le plaisir d'écrire

5.2.3 Construction.

Approches différentes des matières, apprentissages

Utiliser des disciplines artistiques (peinture, ...)

Invitation de personnes ressources (grands-parents, réfugiés, ...)

5.2.4 Implication des élèves.

- Création d'un journal scolaire, d'affiches, de poésies, de courriers, ...
- Découvertes des différentes écritures et écrits
- Aménager un atelier graphique garni de plusieurs outils et supports
- Boîte à écrits (idées, émotions, messages, demandes, ...)
- Mur des enfants
- Découverte des grands écrivains pour enfants
- Carnet d'écriture

- Utilisation de référentiels
- Cahier de vie
- Envoyer des articles dans la vie communale
- Utilisation d'outils multimédia
- Blog ou site de l'école

Les compétences disciplinaires seront développées au travers de ce projet d'établissement

5.3 Année complémentaire

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, remédiation, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année,...)

5.4 Intégration des enfants provenant de l'enseignement spécialisé

Dans certains cas soumis à l'avis du PMS, une convention avec l'enseignement spécialisé peut être établie en vue de l'intégration d'un élève.

Elle sera favorisée par un encadrement accru du reste des élèves afin d'accepter la notion de différence. La différenciation sera pratiquée pour palier aux manquements spécifiques éventuels. En fonction des possibilités, une adaptation des horaires au rythme de travail de l'enfant pourrait être envisagée.

Toutefois, le nombre de projets sera limité dans les classes afin que le titulaire puisse maintenir un équilibre dans le soutien qu'il doit apporter à chacun de ses élèves.

5.5 Adaptation à la langue de l'enseignement

Dans le cas du décret relatif à l'adaptation à la langue d'enseignement, le cas de chaque élève réunissant les conditions sera analysé. Des solutions adéquates seront proposées en fonction des circonstances et opportunités.

5.6 Formation des enseignants

5.6.1. Les formations sur base volontaire.

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposés par l'U.V.C.B. (Union des Villes et des Communes Belges) ou autres formations reconnues par la communauté française, à raison de 5 journées maximum.

Afin de présenter un compte-rendu le plus fidèle possible à l'équipe éducative, deux enseignants de cycles différents peuvent s'inscrire à une même formation.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des modules suivis par chaque membre de l'équipe est dressé par la direction en début d'année scolaire afin que celle-ci puisse se rendre compte de l'absence d'un ou de plusieurs titulaires, parfois au même moment.

L'enseignant est tenu de fournir à la direction une copie de la confirmation ou de l'annulation de son inscription au module.

Le remplacement du titulaire parti en formation est assuré de manière interne (collègues, maîtres spéciaux) ou externe (remplacement).

Le titulaire parti en formation veillera à son remplacement pour les rangs et les surveillances.

L'enseignant parti en formation un jour où une réunion de concertation est organisée par la direction est tenu de s'y présenter si l'horaire le permet; à défaut, de se tenir au courant des informations données lors de celle-ci.

Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle selon l'intérêt de chacun mais aussi et surtout en cohérence avec les choix de l'équipe dans le cadre du projet d'établissement.

5.6.2. Les formations obligatoires.

Le Pouvoir Organisateur se charge d'organiser 2 journées de formation au niveau MESO en déléguant l'organisation de celles-ci à l'U.V.C.B. La troisième journée sera organisée au niveau MICRO.

6. FRAIS SCOLAIRES

Les frais scolaires seront réclamés au fur et à mesure des besoins.

6.1. Frais obligatoires

Pour les activités liées au projet d'établissement

Transport avec le bus communal vers la plupart des activités pédagogiques	gratuit
Entrée bassin de natation et déplacement	gratuit
Frais de copies pour les apprentissages	gratuit
Frais de copie à la demande des parents	0,25€/page A4
Activités culturelles en primaire	+/- 25 € /an
Activités culturelles en maternel	10 € / an
Fruit le jeudi	gratuit
Patinoire	4€
Cross « Je cours pour ma forme »	0,50€
Pantoufles de sport	+/- 6€
t-shirt de sport à l'inscription	gratuit
2 ^{ème} t-shirt de sport	7€
Short de sport	+/- 5€
Maillot et bonnet de bain	
Classes d'activités extérieures (2 à 4 jours) ou classes de dépaysement (5 à 15 jours)*	+/- 150€

**Possibilité de paiement échelonnés et des activités seront organisées pour réduire le coût*

6.2. Frais facultatifs

Les activités facultatives ne peuvent être exploitées en classe sauf si l'école fournit le matériel.

Fournitures scolaires simples, durables et réutilisables	+/- 20€
Abonnements (JDE, Averbode)	40€
Brevet	0,75€
Activités éventuelles en fonction de l'actualité	5€

7. GENERALITES

- ***Ce projet d'établissement est élaboré en fonction de :***
- ***Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental***
- ***Décret « Ecole de la réussite »***
 - Mise en place d'une organisation en cycles.
- ***La circulaire du 10/08/1998***
 - Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire
 - Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.
 - Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation
 - Distinguer évaluation sommative et formative.
- ***Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur***
- ***Décret 11/07/2002***
 - Organisation des formations en cours de carrière
 -

Construit par :
Les Enseignants et la Direction

Approuvé par :
**Le Conseil de Participation et
Le Collège Communal**

Accepté par **Les Parents** (Signatures)

